

L'Eau à Condom

Des origines à aujourd'hui .

par Alain GEAY
archiviste de la ville

et **Max Biro** secrétaire de ABUE
Association Baise des Usagers de L'Eau

Editions La Brochure
82210 Angeville
janvier 2012
ISBN : 978-2-917154-74-8
<http://la-brochure.over-blog.com>

L'eau à Condom

« Tu n'es pas nécessaire à la vie
Tu es la vie... »
Saint-Exupéry.

Si nous ouvrons un dictionnaire au mot « eau » nous trouvons : « eau » : du latin « aqua » - vieux français : « ève » - substance liquide et transparente sans odeur, couleur ni saveur...

Aussi loin qu'il nous est permis de remonter dans l'histoire de l'humanité, l'eau est la compagne inséparable de nos lointains ancêtres. Elle est partout présente sous des formes diverses.

Les hommes ont vénéré l'eau, la source... et nous retiendrons de Jullian ces quelques mots :

« Le souvenir de la mythologie classique sera depuis longtemps estompé quand nous retrouverons immuables la sainteté et la vertu de la montagne et de la source... »

Les vestiges archéologiques que l'on rencontre aux parages des sources font bien ressortir le caractère sacré de celles-ci.

Plus que le feu, l'eau sera, dès l'aube de l'humanité, recherchée par les animaux et les hommes.

Ceux-ci ne se contenteront pas de l'utiliser comme élément indispensable à la vie, mais comme moyen sûr d'exercer leurs talents de prédateurs.

De ces lointains moments nous n'avons que peu de traces, de documents prouvant la communauté « homme-eau ».

Certains éléments de l'art rupestre, ou encore quelques productions telles les gravures sur l'os, prouvent l'attachement de nos ancêtres à la rivière, au fleuve, à l'eau...

En ce qui concerne Condom, nous savons avec certitude que la Baise était fréquentée dès le Magdalénien, par des groupes

humains qui utilisaient ses eaux pour éteindre la soif, et pour les poissons qu'elles contenaient.

La rivière était aussi le piège dans lequel, ou près duquel, bon nombre de chevaux et de rennes tombaient.

Dans les restes livrés par l'abri de « La Brette 2 », nous avons retrouvé l'outillage permettant de dire que nous sommes en présence d'un faciès très proche du Magdalénien des Pyrénées occidentales.

Sur le territoire aujourd'hui occupé par la ville et ses faubourgs, nous ne comptons plus les éléments se rapportant aux périodes allant du Paléolithique à l'Âge du Fer.

Si ces éléments de l'archéologie locale ne sont aussi probants que les résultats d'une fouille classique, il n'est pas interdit de supposer, avec réserve, que durant cette longue période où « l'Histoire » est en gestation, les rives de la Baïse aient été très fréquentées.

L'urbanisme sans cesse en évolution ne permet, que par accidents très rares, d'entrevoir les restes occultés, mais présents, déterminant ces périodes « pré » et « protohistoriques ».

On note la découverte de haches dans le secteur de La Bouquerie (rue de la Honlade) qui à cette époque (Néolithique), ressemblait, à quelques nuances près, à ce que la population médiévale connaît : marécages, eaux stagnantes, etc...

De l'époque de la « Conquête » nous savons que les restes sont jalousement cachés par le sol en majeure partie recouvert par les pavés des rues, ou le bitume, et les maisons.

Rien, bien entendu, n'est facile au niveau d'une cité pour mettre en évidence ces éléments de l'archéologie gallo-romaine.

Les hommes ne facilitent pas cette recherche, et nous n'avons pour preuve que la destruction rapide et discrète d'un four et d'une tuilerie dans la zone des lacs de Gauge, la destruction similaire d'un four très ancien voisinant le pont de Négron lors du calibrage de la Gelle (four à -3 m).



La carte des sources dans le secteur de Condom.

En ville, ne parlons pas de ces égouts au mortier rose et des fragments de sépultures trop vite et par frénétique empressement restitués à la nuit des couches remaniées de notre sous-sol. Dans chaque cas les éléments céramiques, les outils permettent, en l'absence d'une architecture précise, de situer la période qui nous a échappé. De cette époque, et peut-être bien antérieurement, nous sont restituées des sources qui coulent encore : « Gourragne, Corne, Dufranc, Lalanne, Auriole, Camus, Peyriac, Brarada, Paradis, Cesun, Caussens, Commun , Roquelongue... ».

Les fontaines sont elles aussi nombreuses : « Berrens, Pome, Sansot, Scieurac, Hugo ou Hugaut, Malaussane, Portetheny, Sourle, Boué... »

Bien entendu leurs noms sont d'une attribution récente, mais à bien les lire, ils ont pour certains d'entre eux une résonance très significative, et sont des éléments très riches de la philologie permettant d'éclairer les chercheurs sur la réelle ancienneté des sites.

Dans un plus proche passé qu'est le Moyen Age, mais qui reste aussi délicat à parcourir, si ce n'est plus que la haute antiquité, nous pouvons nous appuyer sur des documents encore palpables.

Héritiers des techniques jadis apportées par l'occupant romain, les gascons et les condomois en particulier ont effectué des forages, aménagé des sources et transporté les eaux nécessaires à la salubrité et la vie communautaire qui se développa aux portes des 12^{ème} et 13^{ème} siècles.

Nous avons noté, sans chronologie, les plus importantes fontaines visibles, ou non, les puits accessibles ou cachés, qui selon toute vraisemblance sont l'œuvre des condomois du Moyen Age :

« fontaine monumentale (place d'Armes ou Saint Pierre) disparue en 1600, Griffons, fontaine du Pradau, dite des Consuls, modifiée au 16^{ème} siècle et détruite au 20^{ème} , fontaine de Boué, aménagée puis recouverte lors du tracé de la nouvelle route d'Auch, puits dit « Hount bieilh » actuellement sous terre mais accessible, puits de Saint Pierre au chevet de la cathédrale, puits du cloître, puits de Buzon, puits des Cordeliers, puits rue royale disparu et bouché, etc. »



Griffon



Fontaine pompe piston

Ces puits sont d'une telle discrétion, qu'il faut bien connaître la cité pour les admirer.

Les vestiges des périodes fastes pour Condom, du moins en ce qui concerne l'eau, résident en trois points de la cité, nous les évoquerons en terminant ce travail.

Comme nous l'avons déjà dit, l'eau est un problème fondamental.

Dans l'histoire de notre ville, il faut cependant attendre le 17^{ème} siècle pour voir le Droit s'occuper des eaux.

C'est en 1647 que des interdictions sont prononcées contre le rouissage du lin dans les rivières de Gelle et de Baïse.

Les puits ne sont pas assez nombreux et la communauté protège déjà les rivières contre les pollutions.

Plus tard, au 18^{ème} siècle, en 1718 on se préoccupe de l'entretien et des réparations à apporter aux fontaines.

Ces fontaines sont très anciennes, certaines remontent au 13^{ème} siècle et ont connu l'expansion de la ville et la naissance des faubourgs.

Au cours de ce même siècle, une nouvelle notion entre en ligne de compte : **« la fiscalité liée à l'usage de l'eau ».**

Durant les années 1721 et 1722, nous voyons la ville offrir 2000 £ pour obtenir la suppression des droits des « courtiers-jaugeurs », inspecteurs des boissons et boucheries.

Les Consuls veulent éviter de trop payer.

En effet les riches propriétaires, à qui l'eau est livrée en particulier, doivent faire jauger leurs citernes et il résulte une prise de position des Consuls et des propriétaires (qui sont parfois les mêmes) qui provoque l'instauration par rachat des charges, d'une « Régie municipale des eaux » avant l'heure et moins coûteuse.

Si l'industrie textile locale semble obéir aux règlements municipaux, il n'en est pas de même avec les marchands de bois qui

ont trouvé un moyen antique et peu onéreux pour transporter leur marchandise.

Le flottage entraîne des dégâts aux ouvrages édifiés sur les rivières et l'eau est salie.

Il en découle une série de mesures comme l'interdiction de « flotter les bois » (1727).

Condom qui a connu depuis des siècles les fléaux les plus divers tels que la peste, les famines, les crues de la Gelle et de la Baïse, le passage des gens de guerre, va connaître entre 1738 et 1739 une grave disette d'eau.

De la part de la municipalité la réaction sera vive.

D'importants travaux sont entrepris pour aménager les fontaines et les sources, pour creuser et protéger les puits.

Le problème restera d'actualité jusqu'en 1759.

Nous pouvons dire que le 18^{ème} siècle est le siècle de la prise de conscience par les autorités municipales condomoises du véritable problème du stockage et de la distribution de l'eau.

Devant des risques tels que la soif, l'incendie, on édifie des ouvrages dignes de l'antiquité.

Ces monuments placés au sein même de la cité sont remarquables.

Place d'Armes, l'eau jaillissait jusqu'au premier étage des maisons bordant la place.

La disette passée, le temps et la négligence font que ces monuments ne rendent plus les services attendus et se dégradent.

Il faut attendre le milieu du 19^{ème} siècle pour voir le problème ré-envisagé sous un aspect plus technique, nous sommes en 1866.

Le maire de Condom, un ancien sous-préfet, Monsieur Marius Péraldi va prendre la tête des opérations en diffusant un avis d'enquête sur l'établissement, à Condom, d'un réseau d'adduction d'eau et de bornes-fontaines.

Il va recevoir plus de quinze pétitions suite à l'enquête lancée par son conseil municipal.



Fontaine des consuls



Trois Grâces, cloître

L'opération est vaste, c'est la première fois depuis la période gallo-romaine que la cité aura l'eau courante.

A l'époque des pétitions, la rue de Gelle et l'ouest du boulevard du même nom, sont dans un état déplorable.

Les eaux de pluie s'accumulent sans pouvoir s'écouler et les jours les plus chauds de l'été, l'atmosphère est pestilentielle.

Les habitants du boulevard demandent donc que les travaux destinés à amener l'eau courante soient doublés par ceux destinés à évacuer les eaux usées et pluviales.

Quand nous pensons au tracé ancien de la Gelle, nous pouvons imaginer l'ampleur des travaux à réaliser.

Un collecteur est donc projeté depuis la rue de Gelle jusqu'à la rivière et ainsi pense-t-on préserver la salubrité de ce secteur.

Il faut imaginer l'intense activité de la cité d'affaires qu'est Condom à cette époque pour bien saisir l'importance du contenu des pétitions.

Ainsi, place d'Armes, le Griffon qui existait alors est promis à la démolition, et doit être remplacé par un autre ouvrage monumental.

Les pétitionnaires avancent le fait que le dit Griffon doit être reconstruit sur la place des Capucins et qu'étant donnée l'ampleur des travaux entrepris pour alimenter Condom en eau, cela réduit le coût et la distance entre le bassin réservoir et la fontaine.

Le tout s'inscrivant dans l'ordre général des travaux, bien entendu.

Rue Latournerie le problème de la circulation des voitures et des chevaux nécessite de réexaminer la position d'une fontaine qui, là où elle doit être placée, risque d'entraîner des accidents mortels.

La proposition d'un déplacement, dans l'impasse proche, devrait être retenue et de ce fait éliminerait les problèmes évoqués.

Place du Lion d'Or, une querelle s'installe à cause de la borne-fontaine située à l'angle de la maison Pérès.

Les habitants préfèrent une autre situation et évoquent les raisons suivantes :

« ... de cette manière les immondices de la partie supérieure de la ville seraient constamment lavées et l'on n'aurait plus à craindre les exhalaisons insalubres qui rendent les rues et les maisons malsaines... »

D'autres pensent que :

« ... assigner l'endroit de la ville le plus passager et le plus étroit pour recevoir une fontaine publique serait une faute. On y verrait une station permanente de personnes avec leurs cruches et seaux déposés à terre faisant la conversation alors qu'il y a des moments où les voitures et chevaux débouchent de tous côtés, comment une personne, la cruche sur la tête, pourrait-elle se garer assez promptement pour ne pas être écrasée ? »

Pour Monsieur Maury, riverain des Allées, le nombre des fontaines est insuffisant.

Parlant de la fontaine monumentale que l'on doit installer à la Rondelle, il évoque le triste état des plantations sur les Promenades et s'inquiète d'une éventuelle restructuration du tracé de celles-ci.

« Est-il bien sage d'édifier à la Rondelle cette fontaine si l'on doit un jour raser les Allées et créer de larges trottoirs ? »

Son principal souci est la modification prévisible de la fontaine qui serait trop haute par rapport au futur niveau du sol de la Rondelle.

Au Pradau, le problème est autre car les pétitionnaires sont armés contre les disettes d'eau grâce à un nombre important de puits.

Ces derniers demandent cependant une ou deux bornes-fontaines judicieusement placées à l'une et l'autre extrémité de la rue du Pradau.

Pour les habitants riverains de la route de Lectoure, le problème réside dans le fait que l'une des fontaines fait double emploi.

Ils demandent le déplacement de celle prévue à l'extrémité occidentale du faubourg vers la route d'Agen.

Leur requête s'appuie sur le fait suivant :

« ... le faubourg, comme la ville, doivent s'étendre hors les murs et vers les terrains de la route d'Agen, comme vers ceux proches de la route menant à Lectoure... »



Fontaine Boué

A Sainte Claire, Saint Barthelémy hors les murs, Porte Neuve, aux Cordeliers, c'est l'économie qui semble être la préoccupation majeure des habitants.

Pour ces derniers, les eaux ne doivent pas se perdre : « ... et il est nécessaire de construire des puits de récupération des eaux pour des usages ultérieurs... »

Rue des Escots, un problème est lié à la venue de l'eau courante : « le gel »

En effet ce secteur très mal drainé, est une véritable patinoire en hiver et un marais en été ou au printemps.

Il est donc proposé que la borne-fontaine prévue à cet endroit soit placée à proximité de l'égout prévu pour évacuer les eaux pluviales et autres, ainsi les risques de verglas et de boue seraient limités.

Rue de la Honlade, où exercent quatre boulangers, la population est d'avis que ces honnêtes travailleurs méritent, comme elle même, un meilleur ravitaillement en eau.

Une fontaine existe déjà mais bien insuffisante semble-t-il, mais voilà une situation paradoxale quand nous songeons à l'origine même du nom de « Honlade ».

Quai Buzon et place Buzon, c'est l'alerte car ici rien n'est prévu pas plus que dans la rue Monluc où personne ne souhaite parcourir 500 mètres pour aller chercher de l'eau.

L'inquiétude est d'autant plus grande que les fontaines de l'époque de Bonnamy tarissent en été.

Dans le vieux faubourg de Barlet on sollicite la pose d'une fontaine à l'angle de la rue du Baradet ou de la rue SaintJean.

Autre paradoxe si l'on songe que le Baradet quelques siècles auparavant était gorgé d'eau, celle de la Baïse qui avait là un ancien bras.

A Saint Michel, on imagine une fontaine à mi-boulevard :
« ... elle serait plus proche du réservoir... »

Les travaux en décidèrent autrement, le Griffon est plus bas que prévu.



Fontaine Boué

Le secteur de la Parguère qui ne semble pas très favorisé puisque rien n'y est prévu, demande que la fontaine la plus proche située rue Latournerie soit déplacée.

En bons parents, les habitants veulent que la municipalité installe une fontaine à l'entrée du Collège dans la rue du même nom, pour « assouvir la soif » des collégiens à la sortie des cours.

Pour Sainte Eulalie, rien n'étant prévu d'assez proche, on demande que la fontaine de la Gendarmerie soit déplacée à l'angle de la maison Latterrade.

Bien entendu, la plupart des vœux et demandes furent exaucés et les anciennes bornes-fontaines que nous avons utilisées pour nos jeux comme pour étancher notre soif, ont, jusqu'à un passé très proche prouvé la démarche conciliante de la municipalité.

Comment l'eau était-elle acheminée en sous-sol ?

Il aurait fallu le demander à l'ingénieur Monsieur Coiret qui, avant d'utiliser la fonte se servit de tuyau en tôle bitumée et parfois des conduites en terre cuite plus anciennes.

Il avait imaginé d'améliorer le réservoir des Cordeliers, très central, et de là partaient toutes les conduites.

Ce réservoir était alimenté par les sources captées dans les vallons du Camus et de Barada.

Par contre, l'ancienne fontaine Boué alimentait le Griffon, le lavoir et quelques fontaines des rues Monluc et Riguepeu.

Dans une période encore plus proche de la nôtre, la mission fut confiée à la C.E.O. (**Compagnie des Eaux et de l'Ozone**) qui allait utiliser à la fois les sources et la rivière.

L'usine de Gauge située sur la rive droite de la Baïse se développe et la construction de filtres et de décanteurs permet de recevoir les eaux pompées dans le cours d'eau voisin.

Le sulfate d'alumine permet de précipiter les boues et d'épurer l'eau brute.

Les filtres affinent le travail de purification et l'ozone, gaz rare que l'on trouve en altitude est produit par les ozoneurs dans lesquels l'oxygène O² est décomposé en O³ par l'action d'un courant électrique à haute tension circulant entre des plaques de verre supportées par des réservoirs refroidis par une circulation d'huile.

L'usage du chlore est aussi nécessaire car les conduites sont longues et le chlore permet d'éviter les éventuels problèmes microbiens.

L'usine de Teste produisait l'électricité pour les pompes mais aussi pour l'hôpital de Condom qui en était le propriétaire.

Cet ensemble sera déplacé, sauf la station de pompage, en 1952 sur la colline route d'Auch, ainsi les crues de la Baïse qui

interrompaient la production d'eau potable n'étaient plus qu'un mauvais souvenir.

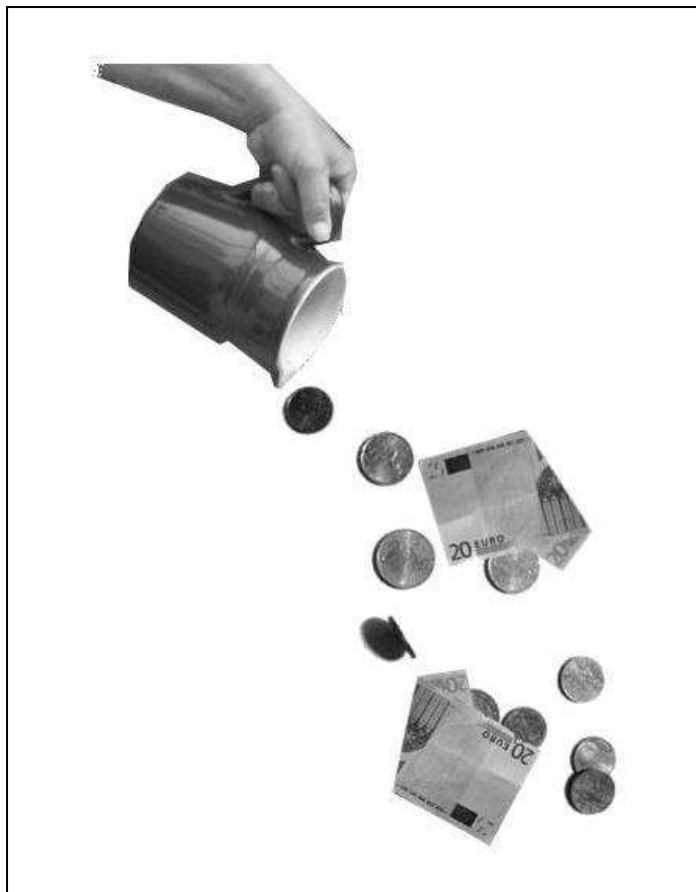
L'usage des compteurs Eyquem remplacera les jauges, la radio-commande permettant des opérations de contrôle à distance allait permettre d'entrevoir un avenir hautement technologique de la nouvelle usine.

Les zones rurales sont desservies grâce à de grands travaux et d'importants investissements afin que tous aient droit à l'eau potable. Des temps anciens, de Bonnamy, de Péraldi, de Coiret, il ne reste pratiquement aucune trace si ce n'est la fontaine à piston de la rue de la Honlade.

Les autres bornes-fontaines ont été « empruntées » ou détruite accidentellement comme la fontaine à tourniquet de la C.M.A. située à l'angle de la rue Barlet.



Fontaine borne poussoir, Pradon



**Association Baïse des Usagers de
l'Eau
*Qui sommes nous?***

Max Biro

Une association de consommateurs née du problème de surfacturation de l'eau à plusieurs de ses membres le 25 avril 2008.

Sur le plan régional, nous avons adhéré à la « Coordination Adour Garonne qui regroupe la plupart des associations d'usagers d'eau domestique et quelques associations environnementalistes sur la ressource eau.

Nous avons informé nos adhérents ayant des litiges de facturation et appuyé leurs démarches, informé les Condomois sur les litiges.

Nous avons suivi et sommes intervenus sur les choix abusifs de clauses du règlement de service (texte régissant les rapports de l'usager et du distributeur d'eau). Nos interventions ont amené les décisions cassant les votes abusifs du Conseil municipal.

Nous voulons renforcer notre équipe sur le contrôle de l'eau et souhaitons à l'avenir faire régulièrement une réunion trimestrielle.

Suppressions

Des suppressions et des coups de bélier ouvrent ou détruisent les sécurités des appareils ménagers ou font éclater tuyauteries et joints. L'eau se déverse dans les eaux usées. Les factures adressées aux usagers étaient disproportionnée. L'Association Baise des Usagers de l'Eau naquit. (ABUE)

Veolia avait des réponses standard :

« C'est après le compteur, cela ne nous regarde pas. »

« On peut vous faire des échéances. »

Aux questions sur les pressions utilisées ou les coups de bélier, généralement le silence !

Le président de ABUE, M Bontemps s'était bien battu seul auparavant, lettres, visite, lettres à la Mairie et enfin M le Maire (G Dubrac, du fait du prince, lui avait accordé 20% de dégrèvement.)

M Rickeboer de l'association de défense des usagers de l'eau Quimper avertit ABUE qu'ils avaient gagné devant le tribunal et que Veolia ne faisait pas appel.

A chaque étape de nos demandes ABUE voyait la Presse et, outre la Dépêche, Sud Ouest, le Petit journal qui suivirent avec objectivité ce combat, ABUE eût un passage dans France Soir et une interview à Sud Radio.

Enfin Veolia proposa un rendez vous (après la jurisprudence de Quimper et la première lettre de l'avocat Maître Miranda) la plupart des dossiers furent remboursés. Etait-ce la victoire finale ?

L'état du réseau produit de nouveaux coups de bélier, surpressions et surfacturations.

Historique

Pourquoi avez-vous créé Association Baise des Usagers de l'Eau (ABUE) ?

Suite à des surfacturations pouvant atteindre jusqu'à 15000 €.

Qu'est le litige de surfacturations, surpressions ?

Des facturations pour fuite après compteur ont donné lieu par prélèvement automatique à des paiements de la part d'usager. Le 8 décembre 2008 plusieurs habitants du Herret protestent auprès de la Mairie.

Est-ce une situation isolée ?

Des faits similaires se sont passés dans diverses villes de France dont Sète et Quimper. Le Président de l'association de défense des usagers de l'eau de Quimper est venu à Herret travailler avec ABUE sur le dossier.

Des suppressions avaient provoqué l'ouverture des sécurités des appareils ménagers tarés à 7 bars, et parfois détruits des canalisations internes.

Les municipalités successives forte de leur droit de contrôle sur le délégataire ont elle agit en faveur des usagers ?

Les municipalités successives de Condom n'ont pas exercé leur devoir et droit de contrôle sur le délégataire.

L'association ABUE de défense des usagers de l'eau se constitue et sans faire de récolement systématique des paiements indus, rassemble quelques unes des victimes.

Au changement de municipalité une entrevue a lieu au cours de laquelle le bureau de l'association devant M le Maire et son adjoint aux finances expose les faits.

M le Maire écrit à Veolia pour interroger sur la véracité des faits (c'est la seule action dont il nous fait part).

Et la suite ?

Lettres d'ABUE à Monsieur le Maire, sans réponses des 27 mai 2008, 1 juillet 2008, 15 octobre 2008, 13 novembre 2008.

Suite à une conversation téléphonique de ABUE avec La Lyonnaise des eaux, M le Maire convoque les responsables d'ABUE le 4 novembre 2008 pour un entretien avec La Lyonnaise auquel il assiste sans prendre ni notes, ni positions.

ABUE a espéré au cours de ces mois le voir intervenir pour défendre les usagers, ses administrés Il est dommageable pour l'image de la Municipalité que sa timidité soit considéré comme une défaillance ou pire.

Les faits étant similaires, le combat de l'association de Quimper vous importe ?

Oui ! L'association de Quimper vient de gagner pour des faits semblables le 29 janvier 2009 devant le tribunal, Veolia ne fait pas appel et remboursera outre les surfacturations, les dégâts.

La victoire ?

Oui et non. Veolia a accepté de rembourser en juin la trentaine de dossier dont nous avons été chargé par nos adhérent et de traiter si nous en avons encore qui se déclarent dans les 18 mois. Ce fut au cours d'une rencontre orale, mais comme chaque fois nous avons acté en rencontrant la Presse et Veolia contacté, a confirmé. Toutefois, au 1 janvier 2009, la Lyonnaise succède à Veolia pour la gestion de l'eau à Condom.

Le 15 mai 2009 au Conseil municipal M le Maire présentera au votes du Conseil des règles qui limitent les droits des usagers en cas de surfacturation. Ils devront faire un parcours du combattant pour réclamer leur dû ; Une partie de ces règles existant à Quimper ont été balayées par le jugement du tribunal de Quimper du 29 janvier 2009 dans des cas similaires. Il nous semble que le vote que demande le Maire est là pour protéger le nouveau délégataire. Fait curieux, ce genre de modification est généralement demandé par le délégataire et non à l'initiative de la Mairie. Elles seront votées (28 voix sur 29) et balayées suite à notre intervention auprès de M le Sous-Préfet

Quelle fascination les marchands d'eau opèrent-ils sur certains élus !

Les clauses abusives

De manière à ce que ces réclamations dans l'avenir ne se reproduisent pas M le Maire (B Gallardo) fit voter des clauses (abusives) qui limitaient le droit de réclamer (vote unanime UM et PS), une seule voix contre : Alain Pinson élu Condom citoyenne.

Heureusement les seules clauses opposables aux usagers sont celles du règlement de service (partie du contrat de l'eau). Le vote n'est pas applicable ! Recours devant M le Sous Préfet.

Une deuxième série de clauses furent votées, même démarche d'ABUE, même action de M le Sous-Préfet et erratum ajouté par « La Lyonnaise » au règlement de service indiquant les pressions mini-maxi en bars. Dans les deux cas, M le Sous Préfet a, au contrôle de légalité, suite à nos lettres, renvoyé devant le Conseil les textes abusifs et nous avons obtenu qu'une pression délivrée maxi de 7 bars soit signifiée dans le « Règlement de service ».

Le règlement de service est le document inclus dans le contrat entre la collectivité et le délégataire qui régit les relations avec l'utilisateur. Il doit légalement être adressé à tous les usagers, ce que nous avons exigé et obtenu.

Le remboursement des cautions

Chaque usager a payé une caution lors du contrat d'eau. Ces cautions sont détenues par le délégataire. Elles sont désormais interdites et doivent être rendues par Veolia.

« Pour les abonnés domestiques, les demandes de caution ou de versement d'un dépôt de garantie sont interdites. Le remboursement des sommes perçues au titre des dépôts de garantie intervient dans un délai maximum fixé à trois ans à compter de la promulgation de la loi n°2006-

1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.

Les usagers ayant fait une réclamation ont été remboursés, (certains se sont vu demander un reçu), alors que la totalité des usagers avaient déposé cette caution.

Réseau fantôme

Le rapport annuel du délégataire constate page 21, 201 km de réseau alors que le rapport de la collectivité 2009 page 3 se réfère aux longueurs :

Année

2005 288 km

2006 291 km

2007 293 km

2008 295 km

2009 200 km

Le rapport du délégataire indique 229 km en 2010 et le rapport de la Collectivité aussi. Toutefois des branchements de linéaire ont été requalifiés en canalisations.

Le 4/1/2011 dans *Sud Ouest* à la rubrique Condom, dans un communiqué commun La Lyonnaise des eaux et Monsieur le Maire déclarent

« que l'inventaire du réseau fait par la Lyonnaise n'était que partiel et que la différence avec le précédent métrage est de 60 km Cette différence n'a pas d'incidence sur les tarifs négociés par Condom avec la Lyonnaise des eaux. »

Toutefois lorsque le délégataire a soumissionné, il a pris en compte les coûts au km, curage, probabilité de fuite, remplacement pour les fuites de moins de 12m, en cas de fuite, volume de terrassement, location de pelles, salaires et frais divers, multipliés par le nombre de km !

Face à une surfacturation :

Analyser un problème avant de réclamer.

Avez-vous constaté une augmentation importante de votre facture d'eau et du nombre de M3 consommés ?

Après 2005 ?.....A quelle date ?.....

Depuis votre avant dernière dernière facture l'emploi de l'eau est il resté à peu près semblable ? (Nombres de personnes vivant à votre domicile, arrosage, etc.).

Avez-vous eu à remplacer une valve de sécurité d'un appareil ménager, cumulus, chauffe eau, machine à laver ? A quelle date ?

Avez-vous fait placer un dispositif destiné à abaisser la pression d'arrivée ? A quelle date ?

Avez-vous écrit ou rencontré le délégataire Véolia (ou après le 1janvier 2009 La Lyonnaise des eaux) ?

Avez-vous écrit ou rencontré M le Maire ?

A quelle date ? Qu'avez-vous obtenu ?

.....

Si vous désirez participer à l'action que nous allons mener pour obtenir le remboursement ou le non paiement des factures anormales contactez-nous. Nous tiendrons à votre disposition :

Une lettre type au service de distribution des eaux avec double à la Mairie.

Un modèle d'attestation de pose à faire éventuellement signer par votre plombier.

Une lettre type de demande de remboursement de la caution, celle-ci étant interdite depuis la loi de 2006 sur l'eau.

Vous pourrez nous rencontrer afin de grouper les dossiers.

APPEL POUR UNE GESTION PUBLIQUE DE L'EAU

Le débat doit avoir lieu pour un contrôle démocratique et citoyen de la gestion de l'eau. Il faut lever le tabou qui fait que l'on n'en parle pas.

Comme les contrats doivent être prochainement renouvelés pour un très grand nombre de villes, c'est le moment d'avoir l'avis des différentes municipalités, à ce questionnement en leur demandant de se prononcer sur le retour en régie publique des services locaux de l'eau, ou son maintien dans le cas où celui-ci est le mode de gestion en vigueur.

Il faut dire que financièrement, ce sont 12 milliards d'euros à gérer sans aucune représentativité des citoyens que ce soit dans les gestions ou dans l'assainissement.

En France, la mainmise de trois multinationales qui contrôlent près de 80 % de la distribution de l'eau et

de la gestion des réseaux d'assainissement, se traduit par :

- des bénéfices colossaux réalisés au détriment des usagers domestiques,
- une gestion opaque hors d'un réel contrôle des élus et des consommateurs,
- des dérives financières récurrentes pouvant aller jusqu'à une corruption avérée,
- des différences de tarifs avec les services en régie pouvant varier de 23 % à 44 % selon le rapport n° 3081 de l'Assemblée Nationale daté de 2001.

Ce bien vital, essentiel et indispensable à la vie, est géré par le privé dans 60 % des communes françaises et dessert 80 % des usagers.

C'est pour cela que sont nés deux appels : l'appel de Varages, pour une gestion publique de l'eau en France et sa déclinaison locale, pour une gestion publique de l'eau en Ile-de-France à travers le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

Dans plusieurs collectivités, l'eau a été remunicipalisée dans une optique de service public transparent et participatif : Grenoble, Castres, Neuf Château, Cherbourg, Varages,... D'autres collectivités y travaillent.